
Maromme : le quartier de l'Église requalifié par la Métropole

Temps de lecture

2 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

La Métropole a réaménagé le quartier de l'Église afin d'apaiser la circulation et redynamiser le commerce.

Débutés le 3 avril 2023, les opérations de requalification de la rue de la République et du parvis de l'église de Maromme ont pris fin le 29 février 2024. Ces travaux, d'une enveloppe cumulée de 800 000€, visaient à apaiser la circulation dans ce nœud central tout en faisant la part belle au vélo en prolongeant la voie verte, permettant de connecter le parc de l'Hôtel de ville à la balade du Cailly. La création d'une zone de rencontre dans le nouveau quartier de l'Église permettra de redynamiser ce quartier commerçant avec une circulation piétonne plus sécurisée. Les travaux se sont déroulés en plusieurs temps afin de préserver une circulation fluide dans le centre-ville de Maromme.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, et

David Lamiray, Maire de Maromme, Vice-Président de la Métropole : « La création du nouveau quartier de l'Église menée par la Métropole permet au centre-bourg de Maromme de se redynamiser ! Une circulation apaisée et des espaces publics accueillants, ce sont autant d'opportunités pour faire vivre le quartier et les commerces, le tout dans le respect du cadre de vie et des mobilités douces. »

Les travaux se sont divisés en deux étapes : dans un premier temps, la restructuration de la rue de la République entre l'école de musique et la maison de retraite Les Aubépins ; dans un second temps, la requalification du parvis de l'église et ses abords.

Sur la rue de la République, les trottoirs ont été repris afin de correspondre aux normes PMR et d'élargir les espaces publics en créant des parvis. Des massifs ont été plantés aux abords de ceux-ci. La voie verte a été prolongée, permettant de relier le parc de l'Hôtel de ville à la balade du Cailly. Une zone 30 a été mise en place sur un plateau surélevé, avec des traversées piétonnes sécurisées.

Côté transports en commun, un arrêt car scolaire a été réalisé devant l'école de musique et une desserte minute a été mise en place devant l'EHPAD. Enfin, l'éclairage public a été rénové.

Aux abords de l'église, un parvis en béton désactivé a été créé en supprimant les marches.

Plusieurs parkings en pavés à joints enherbés ont été créés et

des massifs ont été plantés. La voie de circulation devant l'église a été supprimée pour créer une zone de rencontre et permettre la prolongation de la voie verte. L'éclairage public a lui-aussi été rénové autour de l'église.

Durant toute la période des travaux, la circulation a été maintenue et l'accès au centre-bourg a été préservé afin de ne pas impacter les commerces, les déplacements quotidiens et le cadre de vie global.